AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0848
FR0000062168-FS0335

4 juillet 2013

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

HOLOGRAM INDUSTRIES

(Euronext Paris)

1- Par courrier reçu le 3 juillet 2013, la société par actions simplifiée Surys (22 avenue de l'Europe, Bussy Saint-Georges 77607 Marne La Vallée Cedex 3)[1] a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 1er juillet 2013, le seuil de 15% des droits de vote et les seuils de 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société HOLOGRAM INDUSTRIES et détenir à cette date 3 836 348 actions représentant autant de droits de vote, soit 70,74% du capital et 69,86% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport en nature par la société HI Finance[3] de l'ensemble de sa participation dans HOLOGRAM INDUSTRIES à la société Surys, soit 2 730 161 actions et de l'acquisition par Surys, le 1er juillet 2013, de 25 598 actions HOLOGRAM INDUSTRIES sur le marché.

Le concert composé des fonds communs de placement à risque Abenex IV et Abenex Entrepreneurs IV, représentés par leur société de gestion Abenex Capital SAS[4] et des sociétés Surys et HI Finance n'a franchi aucun seuil et détenait, le 2 juillet 2013, 3 852 134 actions HOLOGRAM INDUSTRIES[5] représentant autant de droits de vote, soit 71,03% du capital et 70,14% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	**% du capital**	**Droits de vote**	**% des droits de vote**
Surys	3 852 134	71,03%	3 852 134	70,14%
FCPR Abenex IV	-	-	-	-
FCPR Abenex Entrepreneurs IV	-	-	-	-
HI Finance	-	-	-	-
Total de concert	**3 852 134**	**71,03%**	**3 852 134**	**70,14%**

2- Par le même courrier, le déclarant effectue un renvoi à la déclaration d'intention effectuée lors de la déclaration de franchissement de seuil du 24 juin 2013 publiée le 2 juillet 2013[6].

3- Par le même courrier, la société HI Finance a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 1er juillet 2013, les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société HOLOGRAM INDUSTRIES et ne plus détenir individuellement, à cette date, aucune action de la société.

[1] Contrôlée directement et indirectement à 85,91% par Monsieur Hugues Souparis.
[2] Sur la base d'un capital composé de 5 423 546 actions représentant 5 491 789 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Contrôlée à 100 % par Monsieur Hugues Souparis.
[4] Les fonds communs de placement à risque Abenex IV et Abenex Entrepreneurs IV, représentés par leur société de gestion Abenex Capital SAS, détenaient, le 1er juillet 2013, 14,09% du capital et des droits de vote de la société Surys.
[5] Compte tenu de l'acquisition de 15 786 actions HOLOGRAM INDUSTRIES réalisée sur le marché par Surys le 2 juillet 2013.
[6] Cf. D&I 213C0822 du 2 juillet 2013.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport en nature par la société HI Finance de l'ensemble de sa participation dans HOLOGRAM INDUSTRIES à la société Surys, soit 2 730 161 actions.
